



REGLEMENT DE LA COUPE DES SECTIONS

- Epreuve de saut au barème A en 2 manches par équipe de 3 cavaliers. En cas d'égalité de points, barrage pour la 1^{ère} place (1 cavalier par équipe).
- 21 obstacles de 85cm à 105cm, pas de combinaisons, mais obstacles naturels autorisés. Les obstacles peuvent être sautés dans les 2 sens. La 2^{ème} manche peut être rehaussée.
- Chaque cavalier fait 7 obstacles. Le cavalier suivant démarre son parcours quand le cavalier précédent est rentré dans le box de départ.
- En cas d'élimination après 3 refus, le cavalier suivant prend le relais et termine le parcours du cavalier éliminé. Tous les obstacles doivent être franchis. L'équipe est éliminée après 9 refus
- Le chronomètre démarre quand le 1^{er} cavalier franchit la ligne de départ. Le chronomètre s'arrête quand le dernier cavalier rentre dans le box de départ.
- Finance d'inscription (repas de midi inclus) par équipe : 165.- CHF
- Dotation :
 - Plaques et flots à tous les participants.
 - Plaques numérotées pour les 8^{èmes} équipes, ensuite plaques souvenir.
 - Beaux flots aux 3 cavaliers de l'équipe vainqueur.
 - Les plaques doivent avoir le logo de l'AVSH (l'AVSH participe financièrement à l'organisation de cette manifestation)
 - Prix : au minimum dons d'honneur aux 3^{èmes} équipes (channes, gobelets étain, etc.)

Echandens, le 26 janvier 2011

Dernières modifications : 08.11.2011